



**MOUTIER
ROZEILLE**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 37

JANVIER 2022

Le mot du Maire

Chères habitantes et chers habitants,

Moutier-Rozeille, comme de nombreuses communes creusoises, bénéficie d'un charme tout particulièrement attractif qu'il est nécessaire de préserver.

Moutier-Rozeille, avec ses 2400 ans d'histoire, c'est un patrimoine archéologique, cultuel, vernaculaire et culturel exceptionnel.

Nous sommes dans l'étude et la conception et bientôt, je l'espère, dans la réalisation d'un projet d'envergure reliant le centre Bourg et le site des fouilles de Saint-Hilaire, sans oublier notre église, les chemins de randonnée, les sites de la Tour Catinaud et des Gorges de la Rozeille.

Moutier-Rozeille, c'est aussi un milieu associatif impliqué qui est impacté depuis bientôt deux ans par les conditions sanitaires :

- L'Amicale de Moutier Rozeille (Comité des fêtes) qui propose trois soirées festives par an et qui organise aussi la fête de Moutier-Rozeille ;*
- Top Gym (Adhérente FFEPGV) qui maintient trois séances par semaine en alternant gymnastique tonique, douce et la méthode de Gasquet ;*
- Rando Nature (Affiliée à la FFRP) qui concocte un weekend par mois et tous les mardis des randonnées, voire plus à la demande ;*
- Mercredis Loisirs qui réunit principalement nos retraités, mais aussi des plus jeunes, toutes les semaines de l'année, dans une ambiance conviviale ;*

- L'ACCA, pour le plus grand bien des passionnés de chasse, contribue à la régulation du gibier ;
 - L'Association des Parents d'Élèves de notre regroupement pédagogique, qui œuvre par son action au financement des projets de nos écoles ;
 - GB2L Racing Team, pour les passionnés de moto et de mécanique.
- Vous trouverez les coordonnées de toutes ces associations en fin de ce bulletin d'information municipale.

Revenons sur l'année 2021. Pas une seule journée sans que l'on nous parle de la COVID 19 avec ses divers variants. Comme vous, je suis fatigué d'entendre ces commentaires plus ou moins alarmistes. Nous subissons aussi l'instauration du télétravail, les réunions annulées ou programmées en distanciel, ce qui ne facilite pas la tâche de l'exécutif ni des personnels administratifs.

Il est désormais impossible de prévoir, même le vendredi, ce qui va advenir du lundi. Nous nous efforçons cependant de maintenir dans la mesure de nos moyens la continuité du service public et surtout une forme de convivialité. J'en profite pour remercier l'ensemble des personnels de la commune et notre enseignante qui subissent des changements de protocole à répétition.

Soyez assurés de notre volonté à toutes et à tous de tout mettre en œuvre pour maintenir notre réactivité.

Je profite de ce bulletin pour renouveler mes sincères condoléances à celles et ceux qui ont perdu un proche.

Mon souhait pour 2022, c'est de voir l'amélioration de la situation sanitaire, le retour des instants de convivialité et la sérénité dans la gestion du quotidien.

À vous toutes et tous, je présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Votre maire,
Jean Paul BURJADE

conseil municipal du mardi 13 juillet 2021

Le conseil municipal s'est réuni pour faire un point sur les différents dossiers en cours avant la période estivale.

1) Concernant le budget :

A ce jour, les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la voirie communale, pour la réfection de la toiture de l'école et pour l'achat de matériels de voirie n'ont pas été accordées. Nous avons adressé un courrier à la préfecture et au conseil départemental.

Nous reporterons donc en 2022 les demandes de subventions effectuées au titre de la DETR 2021.

Les subventions accordées par le conseil départemental, dans le cadre du projet « Boost », sont maintenues pour l'année 2022.

Bien évidemment, nous avons pris la décision d'investir dans le strict nécessaire, à savoir le matériel particulièrement indispensable pour l'entretien de la voirie (broyeur d'accotement et remorque deux essieux).

Les recettes espérées en subvention s'élevaient à 48 498,00€. Dans ce contexte, il était devenu impossible de maintenir tous nos projets.

2) Concernant le remplacement temporaire de notre cantinière

Notre cantinière, pour un motif impératif, a été obligée de prendre un congé d'une longue durée pour garde d'enfant. Nous avons lancé un appel à candidature dans l'urgence pour préparer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

3) Concernant le poste de gérance de l'agence postale communale et d'aide au secrétariat de mairie

La reprise du travail en présentiel est de nouveau autorisée pour deux jours par semaine, voire trois en l'absence de la secrétaire de mairie.

4) À venir début 2022

Le recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022

L'élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022

5) Clocher de l'église

L'intervention est programmée cet été.

6) Archéologie

Les fouilles place de l'église sont achevées. Pas de programme complémentaire envisagé.

7) Diagnostic passages à niveau

Pour la commune, la préfecture recommande une attention particulière sur l'entretien des abords.

8) Activités estivales

Afin de relancer les activités associatives, une fête des voisins sera organisée en concertation et avec l'accord de la mairie le 17 juillet 2021 sur la place de l'église.

conseil municipal du jeudi 16 septembre 2021

1) Attribution de numéros de voirie

Le conseil municipal a validé l'attribution de numéros de voirie pour quatre nouvelles maisons d'habitation dans les villages de Chauveix, Saint-Hilaire et Lachaud.

2) Achat d'un terrain derrière le cimetière :

Il s'agit d'acquérir la parcelle ZH 2, d'une surface d'environ 2,5 hectares, située derrière le cimetière, pour un montant de 3000€. Cet achat permettra d'étendre le cimetière et aussi de l'adapter aux attentes des familles qui souhaiteraient s'orienter vers une végétalisation des tombes et des espaces (nouveaux concepts funéraires).

3) Accueil d'un atelier pédagogique dans le cadre des actions de valorisation des différents patrimoines de la commune :

Autorisation de signer les conventions et documents afférents à cette intervention. Accueil de ce groupe entre le 18 et le 23 octobre 2021.

4) Listage et adoption des actions communales à inscrire dans le CT2RTE :

Le Contrat Territorial de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CT2RTE) est porté par la communauté de communes.

Les actions prévues par la commune pour la période de 2022 à 2026 doivent y figurer pour pouvoir bénéficier d'éventuelles subventions.

L'exécutif du conseil municipal décide d'inscrire cinq actions :
Valorisation des fouilles de Saint Hilaire, des rives de la Rozeille, d'une collection d'animaux empaillés, de la place de l'église et de l'église)

5) Situation du terrain communal de La Clide qui accueille les conteneurs de recyclage :

Point en séance et réflexion à mener.

conseil municipal du mercredi 17 novembre 2021

1) Prise en charge par le département de deux allers-retours vers la médiathèque :

Le département se propose de financer 2 allers retours des élèves du RPI vers la médiathèque la plus proche.

2) Autorisation de dépenses anticipées des crédits d'investissement 2022 :

Monsieur le Maire est autorisé à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021.

3) Renouvellement des contrats d'assurance statutaire du personnel pour 2022

Il s'agit d'une assurance prise par la mairie pour financer le remplacement d'un agent en cas d'arrêt maladie.

4) Recrutement et rémunération d'un agent recenseur pour le recensement 2022

Un ou deux agents recenseurs seront recrutés pour assurer cette mission, pour la période du 7 janvier 2022 au 20 février 2022. Ces personnes devront avoir toutes les compétences requises.

5) Reconduction en 2022 des projets de DETR 2021 :

- Priorité 1 - Voirie communale

- Priorité 2 - Matériel de voirie (Achat d'un gyrobroyeur)

Le montant est inférieur à celui de la demande de 2021 car dans l'urgence, la commune a investi dans un broyeur d'accotement et une remorque utilitaire et la commune n'a plus besoin de remplacer le souffleur

- Priorité 3 - Toiture de l'école

6) Demandes d'acquisition de terrains :

Le conseil municipal a été saisi de plusieurs demandes d'acquisition de parcelles issues des anciens biens de section.

Ces demandes concernent les biens suivants :

- Parcelle ZX 24 au village des Bussières, pour faciliter l'installation d'un assainissement non collectif.

La commune souhaite conserver l'espace dédié aux containers d'ordures ménagères, deux riverains sont concernés par des écoulements d'eau pluviale et un riverain est intéressé par une partie de la parcelle. Le ou les acquéreurs devront prendre à leur charge le bornage.

- Parcelles ZY 17 et ZY 40 au village de Lachaud, pour construction. Cependant il faudra envisager des conditions de clôture et éventuellement de bornage. Un riverain et d'éventuels nouveaux habitants sont pour le moment intéressés.

- Parcelle ZT 49 au village de Chauveix, pour construction. Cette parcelle enclave une habitation dont il sera nécessaire d'obtenir plus particulièrement l'avis des propriétaires, en plus de celui des riverains.

Il faudra envisager un éventuel bornage à charge du ou des acquéreurs.

- Parcelle ZY 5 et ZY 9 entre les villages de La Vergne et Lachaud, pour acquisition. Il s'agit de parcelles boisées à proximité d'une propriété forestière.

Une demande d'évaluation va être adressée, dès que possible, au service des domaines.

Pour toutes ces demandes, les riverains seront informés en amont afin de tenir compte de leurs réflexions et avis.

Si la vente est décidée par le conseil municipal, la publication se fera en toute transparence par l'intermédiaire d'un notaire.

Cependant des priorités seront accordées :

- a) pour les riverains ayant des problèmes d'assainissement
- b) pour l'installation de nouveaux habitants
- c) pour l'intérêt général de notre collectivité

7) Point de situation et questions diverses :

Subvention « Amendes de police » : 333,00 € à dépenser pour des opérations de sécurité routière.

Associations : Une demande collective est faite par les associations pour restaurer les anciennes tables du local servant principalement au milieu associatif.

Le conseil municipal donne son accord et remercie l'ensemble des bénévoles des associations concernées.

RECENSEMENT 2022

Chères habitantes et chers habitants,

Vous allez être recensés en début d'année 2022.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique **obligatoire** qui permet de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Le recensement, comment ça marche ?

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion seront joints à un courrier ou vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier qui vous seront apportés par votre agent recenseur. **Vos réponses sont strictement confidentielles.**

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes**, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit**, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
	M. _____ a été désigné(e) comme agent recenseur. Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2022. L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.
Cachet de la mairie	À _____, le _____ Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale,

Du 20 janvier au 19 février 2022, Monsieur Jean-Baptiste CHEZEAUD et Monsieur Thomas HOBBS assureront la mission d'Agent recenseur. Ils se rendront dans les différentes maisons de la commune pour procéder aux formalités de recensement de la population.

Ils seront porteurs d'une carte officielle.



BOÎTES À LETTRES

Concernant vos habitations, merci à toutes et à tous de vérifier la présence d'une boîte à lettres dûment identifiée (noms et si possible prénoms des habitants adultes) et aussi la visibilité de votre numéro de voirie, afin de faciliter le travail des agents recenseurs.

Nous encourageons toutes celles et tous ceux qui disposent d'une connexion internet à effectuer le recensement en ligne, ceci permettra aux agents recenseurs de consacrer plus de temps aux personnes ayant des difficultés avec internet ou ne possédant pas de connexion.

AGENDA DES ELECTIONS

Elections présidentielles :

Les 10 et 24 avril 2022 dans la salle des fêtes

Elections législatives (Sous réserve) :

Les 12 et 19 juin 2022 en mairie

DÉGÂTS DANS L'ÉGLISE DE MOUTIER ROZEILLE

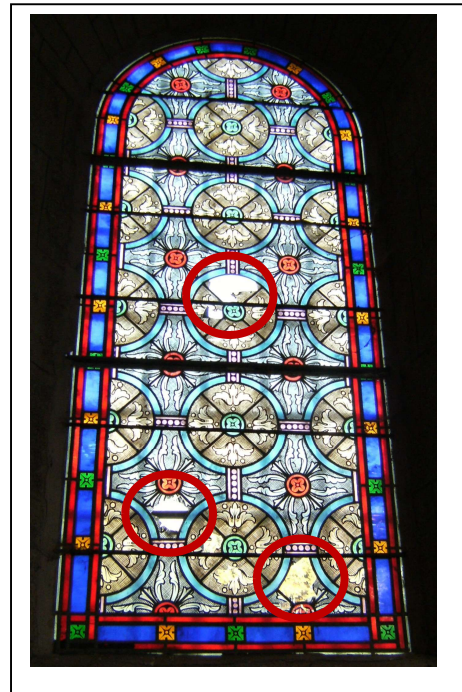
Soyez toutes et tous vigilants. Un vitrail de l'église a été vandalisé par des jets de pierres. La réparation va coûter près de 4000€00.

Une plainte a été déposée, qui a été classée sans suite par le procureur en l'absence d'identification du ou des auteurs.

Emplacement du vitrail par rapport à l'autel



Pus de 10 impacts
difficilement
discernables sur cette
photographie



Les fragments brisés du vitrail et les pierres retrouvées



La Vie de la commune

Depuis le dernier Moutier-Rozeille infos, nous avons la joie de vous annoncer :

Les naissances de :

Mïloë CHEVALIER, le 08 novembre 2021, au foyer de Sébastien et de Pauline, habitants de La Clide.

Julia JOUVIN, le 05 décembre 2021, au foyer de Jimmy et de Marine, habitants de Saint Hilaire.

Le mariage de :

Julien FAURE et Mélodie RICHIN, habitants des Brugerettes, le 07 août 2021.

Et le baptême républicain de :

Camille FAURE, habitante des Brugerettes, le 07 août 2021.

Nous adressons nos sincères félicitations à toutes ces familles !

Nous déplorons aussi les décès de :

Madame Denise LOYNET, habitante de Forest, le 22 août 2021.

Monsieur Gaston BIGOURET, habitant de Côte Ribière, le 26 septembre 2021.

Madame Marguerite BOURREZ, ancienne habitante de La Clide, le 25 novembre 2021.

Madame Paulette BERNARD, habitante de Forest, le 28 novembre 2021.

À leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUTÉ RANDO NATURE

TOUS LES MARDIS MATIN



**RANDONNÉES ACCOMPAGNÉES DE 7 A 9 KM
LE RENDEZ VOUS EST FIXÉ A 9H00
SUR LE LIEU DE DÉPART**

**Le lieu est donné à la fin de la randonnée
pour la semaine suivante
Mail de confirmation aux adhérents 2 jours
avant**

**Organisées par l'association Rando Nature
23200 Moutier Rozeille**

**Renseignements Patrick CARTON 0786507935
0632076934**

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée

Creuse

Les associations de la commune

En raison de la crise sanitaire, toutes les activités festives et sportives sont susceptibles d'être suspendues.

❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Activités à venir :

Samedi 02 avril 2022 Soirée « Paëlla »

Samedi 25 juin 2022 Soirée « Entrecôte frites »

Weekend des 16 et 17 juillet 2022 Fête de Moutier Rozeille

❖ Rando nature :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

Reprise des activités avec les normes sanitaires en vigueur.

Nouveau pour cette association, l'organisation d'une randonnée tous les mardis. Voir conditions en page précédente.

❖ Topgym :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35

Maintien des activités avec les normes sanitaires en vigueur.

Activités à venir :

Samedi 21 mai 2022 Soirée « Fondu-frites »

❖ ACCA :

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : La présidente, Madame Aurélie DUTILLEUL au 06 86 69 06 81

Activités à venir :

Samedi 29 janvier 2022 Soirée « Loto »

❖ GB2L RACING TEAM :

Contact : Le président, Monsieur Gilles LUNEAU au 05 55 67 99 35

Pour contacter votre maire

Sur rendez-vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>